

La collaboration que l'équipe de l'OMS obtint, tant des milieux officiels que de l'ensemble de la population, fut des plus satisfaisantes et permet de bien augurer du succès de la campagne plus étendue qui doit commencer maintenant avec l'aide du Fonds des Nations Unies pour les Secours à l'Enfance (FISE). Cette organisation, agissant en accord avec l'OMS, envoie dans l'Inde six équipes de vaccination au BCG, pourvues des moyens de transport et du matériel nécessaires et destinées à être réparties entre les principales villes qui ont déjà fait certains préparatifs en vue des opérations en cours.

Les équipes du FISE auront pour mission de former des médecins indiens aux techniques nécessaires. Si les autorités sanitaires de l'Inde peuvent fournir un nombre suffisant de médecins, susceptibles de travailler en collaboration avec les équipes étrangères et, après le départ de celles-ci, de continuer et développer l'œuvre entreprise, il est certain qu'une campagne méthodique de vaccination au BCG ne pourra manquer, avec le temps, d'exercer une influence sensible sur l'extension de la tuberculose dans l'Inde.

Union des Associations internationales, Bruxelles, mars 1949. « Le Conseil international de la Philosophie et des Sciences humaines » par Jacques Rueff, membre de l'Institut de France.

Le 21 janvier 1949 a pris naissance à Bruxelles, une institution nouvelle : le Conseil international de la Philosophie et des Sciences.

Ce conseil, écrit l'auteur, créé à l'initiative de l'UNESCO, groupe comme Membres fondateurs — auxquels d'autres, pourront ultérieurement s'agréger — les représentants de l'Union académique internationale, elle-même représentative de vingt académies du monde, et ceux de la Fédération internationale des Sociétés de philosophie, du Comité international permanent des Linguistes, de la Commission internationale des arts et traditions populaires, du Comité international des sciences historiques et de la Fédération internationale des études classiques.

Le nouveau Conseil se réunira tous les trois ans, mais il a formé un organe exécutif, le Comité permanent et un Secrétariat, qui siègera probablement à l'UNESCO.

Suivant l'article 1 de ses statuts, le Conseil international de la Philosophie et des Sciences humaines aura essentiellement pour mission de « faciliter la compréhension mutuelle des peuples et la connaissance de l'homme en favorisant, dans le domaine de

A TRAVERS LES REVUES

la philosophie et des sciences humaines, la coopération internationale la plus étendue ».

Pour remplir cette tâche, le Conseil s'attachera en premier lieu à assurer une liaison permanente entre les organisations adhérentes et à favoriser le groupement par affinités des organisations scientifiques internationales. Il encouragera la formation de Fédérations internationales dans les domaines où il n'en existe pas encore. Il entreprendra de coordonner les activités bibliographiques, tant en comblant les lacunes qu'en évitant les doubles emplois.

Enfin et surtout le Conseil organisera des rencontres internationales entre savants de disciplines voisines, qui iront des colloques et comités d'experts aux vastes congrès internationaux.

Notre but essentiel sera de donner aux savants, dans les disciplines que nous représentons, l'occasion de se rencontrer, d'échanger leurs vues, de se communiquer leurs travaux et d'entretenir cette sympathie profonde, qui est la condition d'une collaboration efficace.

La République française, revue trimestrielle de l'idéologie républicaine et démocratique, New-York, février 1949, vol. V, n° 4.

A signaler dans cette publication les trois études liminaires consacrées au centenaire de 1848 et, plus particulièrement, l'article de M. Edouard Chapuisat, membre du Comité international de la Croix-Rouge, article intitulé « La Croix-Rouge et les déportés ». M. Chapuisat y rappelle les efforts faits par le Comité international dans le dessein d'assurer une protection plus efficace aux victimes civiles de la guerre. Il fait revivre les divers épisodes au cours desquels la Croix-Rouge tenta, trop souvent en vain, d'intervenir en faveur des déportés que personne ne protégeait. Faisant allusion à cette action du Comité international, M. Chapuisat conclut : « Les milliers de témoignages de reconnaissance reçus lui prouvent cependant que son œuvre, ancrée sur les bases les plus généreuses de la démocratie, ne fut pas vaine et méritait de n'être pas passée sous silence ».

La Jeunesse et la Paix du Monde, Genève, 18 mai 1949.

Ce journal, qui est édité par l'« Union mondiale de la femme pour la concorde internationale » avec le patronage de l'Association suisse pour les Nations Unies et de la Société pédagogique de la